

Département de
MEURTHE ET MOSELLE
Arrondissement de
TOUL
Canton de
DOMEVRE EN HAYE

**COMMUNE DE
MANONCOURT EN WOEVRE**

**PROCES VERBAL
DES
DELIBERATION DU CONSEIL
Du 22 janvier 2016**

L'an deux mil seize, le vingt deux janvier, le Conseil Municipal de la Commune de MANONCOURT EN WOEVRE, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Chantal PIERSON, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée par la Maire.

Geneviève TRAPPE

Etaient présents: Chantal PIERSON Patrick HIPPERT Marie-Joëlle LAMY Sonia THEVENIAUT Cédric VOSGIEN Eric SPINDLER Françoise GILBERT Clément VUILLAUME

Etaient excusés: Damien BOUVIER (procuration à Chantal PIERSON),

Etaient absents:

Secrétaire de séance: Sonia THEVENIAUT

01-2016 Modifications statutaires de la CCT

Vu l'article L 5211-17 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral de fusion des communautés de communes du Toulinois et des Côtes en Haye du 22 avril 2013,

Vu l'arrêté préfectoral de modification des statuts de la Communauté de Communes du Toulinois du 08 décembre 2014,

Vu la délibération n°133-2015 du 16 décembre 2015, adoptée par l'assemblée de la Communauté de Communes du Toulinois (CCT), définissant l'intérêt communautaire,

Vu la délibération n°134-2015 du 16 décembre 2015 de modification des statuts de la CCT, adoptée par l'assemblée de la Communauté de Communes du Toulinois, portant sur l'ajout de l'aire de grand passage des gens du voyage et le toilettage dans la rédaction des statuts,

Considérant l'intérêt qui s'attache à transférer à la CCT la gestion de l'aire de grand passage pour les gens du voyage, par souci d'harmonisation et de simplification avec l'aire d'accueil déjà gérée par la CCT,

Il est proposé au Conseil Municipal de valider les modifications statutaires énoncées ci-dessous (apparaissant en bleu dans le texte) et validées par l'assemblée de la CCT (délibération 134-2015):

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- **Actions économiques, socio-économiques et touristiques d'intérêt communautaire.**

Actions touristiques:

> Accueil, promotion et animation touristique par l'intermédiaire ~~de l'Office du Tourisme de Toul et du Toulinois ou de toute autre structure d'y substituant~~ la Maison du Tourisme en Pays Terres de Lorraine.

PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT

- **Collecte, traitement, élimination et valorisation des déchets des ménages et des déchets assimilés.** ~~Création de la déchèterie de Bernécourt~~

CONSTRUCTION, ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT D'EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS ET D'EQUIPEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT PREELEMENTAIRE ET ELEMENTAIRE

- Construction, entretien et fonctionnement des équipements sportifs d'intérêt communautaire suivants: ~~Piscine des Glacis, centre aquatique qui remplacera l'équipement précédent~~ Centre aquatique Ovive

- ~~Gestion et équipements d'équipements sportifs structurants pour le territoire:~~

~~Gymnase et terrains à Toul croix de Metz~~

~~Stade, gymnase et terrains à Toul Valcourt~~

~~Gestion et équipement d'une cuisine centrale au collège Croix de Metz à Toul~~

~~Fourniture et livraison des repas pour les collectivités adhérentes et pour les centres de loisirs implantés sur le territoire~~

- Adhésion au Syndicat Mixte Grand Toulais chargé d'exercer les missions suivantes pour le compte des collectivités adhérentes:

- > Le fonctionnement, l'investissement et la gestion d'une cuisine centrale installée au collège Croix de Metz à Toul ;

- > La fourniture et la livraison des repas pour les services des collectivités adhérentes et de leurs communes ;

- > La fourniture et la livraison des repas pour les centres de loisirs implantés au sein de son périmètre ;

- > Le fonctionnement, l'investissement et la gestion des équipements sportifs appartenant au syndicat et utilisés par les écoliers, les collégiens, les lycéens et les associations sportives des collectivités adhérentes. Les équipements sportifs concernés sont adossés aux collèges du Toulais et jouxtent les établissements suivants :

- à Toul « Croix de Metz » (un gymnase, des terrains extérieurs de basket et handball et une piste pour la course à pied)

- à Toul « Valcourt » (un stade d'athlétisme, un gymnase et des terrains extérieurs handball, basket, football)

- à Colombey les Belles (un gymnase, des terrains extérieurs de basket et handball et une piste pour la course à pied)

- > Apprentissage de la natation scolaire pour les élèves des classes élémentaires ainsi que le transport nécessaire pour exercer cette compétence

- > Portage d'études relatives à l'évolution des services aux publics et à la réalisation d'équipements structurants.

POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE

- ~~Création, gestion et entretien de la vélo route voie verte sur la section Pierre-la-Treiche/Chaudeney sur Moselle de la boucle de la Moselle (à déplacer dans la compétence "Action de Promotion du Territoire")~~

- ~~Subventions au ravalement de façades (dans le cadre de la CDL)~~

DISTRIBUTION D'ENERGIE PUBLIQUE

Distribution publique d'énergie électrique à l'exception de la maîtrise d'ouvrage des travaux de 1er établissement, de renforcement, d'amélioration et de perfectionnement des ouvrages de distribution publique d'énergie électrique. ~~Adhésion au syndicat mixte départemental d'électricité (SDE 54)~~. Dans le cadre de cette compétence, la communauté de communes adhère au syndicat mixte départemental d'électricité (SDE 54).

ACTIVITES CULTURELLES ET D'ANIMATION

- ~~Lecture publique: mise en réseau des animations des différents points de lecture de la CCT, afin de les aider à se rencontrer, d'échanger autour de sessions de formation programmées par la CCT sur différentes thématiques autour de la lecture ou de différentes animations.~~

- ~~constitution d'un parc de matériel qui pourra être mis à la disposition des communes, associations locales et particuliers (selon règlement) pour leurs manifestations culturelles et sportives.~~

~~➤ Organisation ou soutien de manifestations entrant dans le cadre de la CDC, CDL ou de tout autre dispositif s'y substituant, le cas échéant en partenariat avec les associations et organismes concernés, ainsi que les actions visant à développer l'esprit communautaire et à favoriser la promotion du territoire.~~

~~➤ Favoriser la diffusion et l'accès aux pratiques culturelles par le biais de programmations communautaires dont le rayonnement est d'au moins 3 communes.~~

~~➤ Conduite ou aide aux actions de coopération décentralisée avec les structures intercommunales internationales.~~

~~➤ Organisation ou soutien de manifestations susceptibles d'intéresser l'ensemble des habitants du territoire.~~

- Organisation et/ou soutien de manifestations culturelles, sportives, éducatives... en lien avec les champs d'action de la CCT et à rayonnement intercommunal (application du règlement d'attribution des subventions)
- Constitution d'un parc de matériel qui pourra être mis à la disposition des communes, associations locales et particuliers (selon règlement) pour leurs manifestations locales culturelles, sportives..
- Conduite ou aide aux actions de coopération décentralisée avec les structures intercommunales internationales

ACTIONS DE PROMOTION DU TERRITOIRE

- Création, gestion et entretien de la vélo-route voie verte sur la section Pierre-la-Treiche/Chaudeney sur Moselle de la boucle de la Moselle". (*déplacé*)

ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Création, entretien et gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage sise Route de Verdun à Toul et de l'aire de grand passage située à Toul à compter du 1^{er} avril 2016

Hormis ces modifications, les autres compétences de la CCT demeurent inchangées.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

- Décide de donner un avis favorable aux modifications statutaires citées ci-dessus,
- Autorise la Maire à signer tout document s'y rapportant.

02-2016 Plan départemental des itinéraires de Promenade et Randonnée

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'en application de l'article L 361-1 de la loi n° 2006- 436 du 14 avril 2006 du Code de l'Environnement chapitre 1er (Itinéraires de randonnée) et de la circulaire du 30 août 1988, le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle souhaite, sur le territoire de la commune, élargir ou modifier le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (P.D.I.P.R.) adopté en session du 9 décembre 2013 conformément au règlement départemental de la randonnée.

Conformément à l'article L 361-1 de la loi n°2006-436 du 14 avril 2006 du Code de l'Environnement chapitre 1er (Itinéraires de randonnée) et à la circulaire du 30 août 1988, et après avoir pris connaissance de la carte annexée à la présente délibération représentant les nouveaux tracés situés sur le territoire de la commune, le Conseil municipal, après en avoir délibéré:

EMET:

- un avis simple favorable sur l'ensemble du tracé du P.D.I.P.R. de la commune,
- un avis conforme favorable concernant l'inscription des chemins ruraux suivants:

Tronçon	Statut	Dénomination locale	Section
5293	CHEMIN RURAL	DIT DE LA PRAIRIE	ZE
14065	CHEMIN RURAL	DIT DE LA SAUCISSE	ZE

S'ENGAGE:

En ce qui concerne les chemins ruraux et les voies communales:

- à conserver aux chemins ruraux inscrits au P.D.I.P.R. leur caractère public, ouvert et entretenu;
- à empêcher l'interruption du cheminement, notamment par des clôtures;
- à ne pas aliéner totalité ou partie des chemins ruraux comme définis ci-dessus;
- à maintenir ou rétablir la continuité des itinéraires lors des opérations d'aménagement foncier sans allonger le parcours de manière excessive ou diminuer sensiblement la qualité des paysages traversés et en accord avec le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle;

- à autoriser le balisage et la mise en place de panneaux nécessaires à la pratique de la randonnée, conformément à la charte départementale de balisage et de signalisation des itinéraires de promenade et de randonnée;
- à inscrire les itinéraires concernés dans tout document d'urbanisme lors d'une prochaine révision ou de son élaboration;
- à informer le Conseil départemental de toutes modifications concernant les itinéraires inscrits;
- à entretenir ou à faire entretenir les chemins ruraux définis ci-dessus afin de maintenir en permanence le bon fonctionnement du cheminement mis à disposition du public.

03-2016 Convention de passage PDIPR

Madame la Maire présente au Conseil Municipal une proposition de convention de passage avec le Conseil Départemental de Meurthe et Moselle dans le cadre du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) pour la Rue de la Haye la Croix.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

- Décide de donner un avis favorable à la convention de passage avec le Conseil Départemental dans le cadre du PDIPR pour la Rue de la Haye la Croix.
- Autorise la Maire à signer la convention et tout document s'y rapportant.

04-2016 Aménagement et accessibilité du Cimetière

Madame la Maire présente au Conseil Municipal les devis pour les travaux d'aménagement du cimetière. Ces travaux permettraient de rendre le cimetière accessible aux personnes à mobilités réduites, d'aménager un espace funéraire pour les cases de columbarium, de créer un ossuaire et de clôturer en totalité le cimetière. Le coût total des travaux s'élève à 9 533.51€HT soit 11 440.21€TTC. Il serait opportun de solliciter des subventions sur ce projet.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

- Décide de donner un avis favorable au projet d'aménagement et d'accessibilité du cimetière ;
- Décide de solliciter le Conseil Départemental de Meurthe et Moselle pour l'obtention d'une subvention,
- Décide de solliciter les Sénateurs de Meurthe et Moselle pour l'obtention d'une subvention au titre de la réserve parlementaire,
- Décide de solliciter le Député, Dominique POTIER, via la Communauté de Communes du Toulois pour l'obtention d'une subvention,
- Autorise la Maire à déposer les dossiers de demandes de subventions et à signer tout document s'y rapportant.

05-2016 Accessibilité de la salle communale

Madame le Maire présente au Conseil Municipal de Manoncourt-en-Woëvre le projet de travaux à réaliser pour parfaire la mise aux normes accessibilité de la salle communale se situant allée des acacias. La mise aux normes est prévue dans le cadre de l'ADAP.

Les années passées, un agrandissement d'une issue de secours et un aménagement de toilettes handicapés ont déjà été réalisés afin de mettre le bâtiment en conformité.

Au cours de l'année 2015, un responsable de la DDT s'était déplacé à notre demande pour faire un point sur l'accessibilité de la salle communale, il nous a donné les derniers éléments à prendre en compte pour rendre parfaitement accessible la salle communale à toute personne.

Actuellement, l'entrée principale de la salle communale a un seuil de porte avec une marche de plus de 15 centimètres. Pour remédier à la situation, il convient de réaménager le cheminement piéton actuel afin de supprimer la marche existante en créant une pente depuis la porte d'entrée vers l'accès existant. Ces travaux permettront une entrée de plain-pied. Le cheminement ainsi réalisé aura une largeur de passage suffisante pour les personnes à mobilité réduite ou invalides, avec une pente résiduelle inférieure à 5%, quel que soit le côté de salle emprunté.

Il conviendra de compléter par la matérialisation d'une place handicapée à l'angle de la salle, au début du cheminement piéton, ainsi qu'une bande podotactile pour les personnes malvoyantes et non-voyantes.

Le coût total du projet est de 6 835.96HT soit 8 203.15€TTC.

Il serait opportun de solliciter des subventions.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

- Décide de donner un avis favorable au projet de travaux d'accessibilité à la salle communale;
- Décide de solliciter le Sous Préfet pour l'obtention d'une subvention au titre de la DETR 2016,
- Décide de solliciter le Conseil Départemental de Meurthe et Moselle pour l'obtention d'une subvention,
- Décide de solliciter les Sénateurs de Meurthe et Moselle pour l'obtention d'une subvention au titre de la réserve parlementaire,
- Décide de solliciter le Député, Dominique POTIER, via la Communauté de Communes du Toulois pour l'obtention d'une subvention,
- Autorise la Maire à déposer les dossiers de demandes de subventions et à signer tout document s'y rapportant.

06-2016 Eclairage Public Rue du Petit Etang

Madame la Maire présente au Conseil Municipal, le devis pour les travaux d'éclairage public Rue du Petit Etang. Le coût total des travaux s'élève à 4320.00€ HT soit 5 184.00€TTC.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

- Décide de donner un avis favorable au projet de travaux d'éclairage public Rue du Petit Etang,
- Dit que les crédits nécessaires seront prévus au BP 2016,
- Autorise la Maire à solliciter une subvention au SDE54 au titre de la redevance R2 sur ce projet,
- Autorise la Maire à signer tout document s'y rapportant.

07-2016 Eclairage Public CEE

Madame la Maire expose aux membres du conseil municipal que lorsque la commune engage des travaux d'amélioration de performances énergétiques sur des équipements et bâtiments de son patrimoine, il est possible d'obtenir des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) introduits par la loi sur l'Energie du 13 juillet 2005 (loi « POPE »).

Ce dispositif précise que pour des opérations standardisées ou spécifiques, la commune peut bénéficier de Certificats d'Economie d'Energie délivrés par la Direction Générale de l'Energie et du Climat (DGEC). Ces certificats peuvent ensuite être valorisés et représenter une ressource financière pour soutenir les projets de la commune.

Madame la Maire indique que pour déposer un dossier et obtenir des CEE il est nécessaire d'atteindre le seuil des 20 GWHCUMAC et qu'une expertise est nécessaire sur la nature des travaux éligibles.

Enfin, Madame la Maire informe les membres du Conseil de la démarche du SDE54 destinée à organiser un groupement de collecte des CEE et ainsi permettre aux collectivités, notamment les plus petites, de bénéficier du dispositif.

Pour cela, Madame la Maire propose au conseil municipal d'adhérer au groupement de collecte pour la troisième période du dispositif courant jusqu'au 31/12/2017.

Une fois les CEE obtenus, le SDE54 reversera à la commune la prime correspondant à la valorisation des Certificats déduction faite des frais de gestion supportés par le SDE54 fixés dans la convention.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

- Décide d'adhérer à la démarche départementale pour le regroupement des Certificats d'Economie d'Energie par le SDE54 pour la troisième période du dispositif courant jusqu'au 31 décembre 2017.
- Autorise la Maire à signer la Convention de Gestion correspondante ci-annexée.

- Autorise la Maire à signer tout document s'y rapportant.

08-2016 Travaux énergétique de la salle communale

Madame la Maire présente au Conseil Municipal les subventions qui peuvent être accordées aux collectivités dans le cadre de travaux énergétiques des bâtiments communaux. Il serait opportun de réaliser une étude sur la salle communale pour l'isolation du plafond et le changement des radiateurs. Le Pays Terre de Lorraine en collaboration avec l'ADEME propose ces services pour des conseils en énergie.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

- Décide d'autoriser la Maire à solliciter les services du Pays Terre de Lorraine pour des conseils en énergie sur d'éventuels travaux énergétique de la salle communale,
- Autorise la Maire à signer tout document s'y rapportant.

09-2016 Mise en place d'un règlement d'affouage

Madame la Maire présente au Conseil Municipal le projet de règlement d'affouage que la commission bois a préparé.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

- Décide de valider le règlement d'affouage,
- Dits que ce règlement devra être signé par chaque affouagiste, chaque année, pour l'exploitation du bois en forêt communale,
- Autorise la Maire à signer tout document s'y rapportant.

10-2016 Tarif de la salle communale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

o Fixe les tarifs de location de la salle communale, à partir du 1^{er} février 2016, comme suit :

o Caution : 200€

o Habitants de la commune 1 jour: 100€

o Habitants de la commune ½ journée : 50€

o Personnes extérieures 1 jour : 200€ (dont 100€ d'arrhes à verser à la réservation)

o Personnes extérieures ½ journée : 100€

o Vaisselle : 0.50€ par couverts loués

▪ 1.50€ pour vaisselle cassées ou perdue (verre, assiette, tasse, couteau, cuillère, fourchette, ...)

▪ 5€ pour les plats, cruches, saladiers,... cassés ou perdue

o Une attestation de Responsabilité Civile devra obligatoirement être fournie pour la remise des clefs.

o Autorise la Maire à signer tout document s'y rapportant.

La Maire
Chantal PIERSON